



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Parc éolien de Chamole (Jura) - 9 aérogénérateurs

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEPE de Sabine

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jörn SCHINZLER

RCS / SIRET

538121691200013

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	2 hectares de défrichement sont nécessaires à la création en milieu forestier de 6 plateformes de grutage incluant la fondation de l'éolienne.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement de 6 plateformes de grutage en zone forestière (2 ha max au total) pour l'implantation d'un parc éolien de 9 aérogénérateurs (6 en forêt, 3 en zone agricole) d'une puissance de 2,3MW et d'une hauteur totale de 184,38m en bout de pale sur la commune de Chamole (Jura).

Les 6 plateformes sont situées en forêt communale sous gestion de l'ONF.

Pour l'exploitation du parc, des chemins d'accès, aires de grutage et instruments de comptage d'électricité seront nécessaires.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de permettre la construction 6 éoliennes.

Le projet se situe en Zone de Développement Eolien approuvée le 23 octobre 2009 par la Préfecture du Jura (arrêté n°1417 de création d'une ZDE sur la commune de Chamole).

Le parc éolien permettra de produire de l'électricité destinée au réseau électrique national en exploitant la force du vent et de répondre aux objectifs nationaux du Grenelle II (installer 19000MW d'éolien onshore en France d'ici 2020).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est évaluée à environ 6 mois.

Elle comprend :

- infrastructures et câbles
- fondations
- montage des éoliennes et des installations électriques
- mise en service (2 jours / éolienne)

Les travaux de défrichement seront réalisés par abattage, débardage et arrachage des souches, en étroite collaboration avec l'ONF et la commune.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation du parc est de 20 ans, renouvelables deux fois 10 ans.

Durant cette phase, les seuls éléments demeurant visibles sur le site sont les éoliennes, les chemins d'accès, les plateformes permanentes et les postes de livraison.

Les plateformes de grutage seront entretenues par l'exploitant du parc pour éviter tout enfrichement et permettre ainsi les opérations de maintenance.

A l'issue de l'exploitation du parc, les éoliennes seront démantelées et le site remis en état selon la réglementation en vigueur.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le défrichement des 6 plateformes de grutage sera soumis à une demande d'autorisation de défrichement.

Le projet éolien sera soumis à une demande de permis de construire et à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE.

Une étude d'impact complète sera jointe au dossier ICPE. Une enquête publique aura lieu.

La procédure de raccordement au réseau et toutes procédures associées auront lieu.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de demande d'autorisation de défrichement dont le récépissé de complétude devra être joint au dépôt des demandes de permis de construire concernant le parc éolien

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie permanente totale à défricher	2 ha 13ca 4a
EOL 1	0,3168 ha
EOL 2	0,3067 ha
EOL 4	0,2903 ha
EOL 5	0,4120 ha
EOL 7	0,3344 ha
EOL 8	0,3401 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Chamole

(en annexes, carte des implantations précises ainsi que «Description des implantations et accès au site»)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La réalisation des travaux est échelonnée sur 6 mois. Certains impacts seront temporaires, d'autres permanents. Comme mentionné précédemment, ce défrichement de 6 plateformes de grutage s'inscrit dans le projet d'implantation d'un parc éolien de 9 éoliennes situées sur la commune de Chamole.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La forêt communale de Chamole est divisée en 2 séries distinctes. Six éoliennes avec leurs accès individuels sont situées en forêt communale de Chamole, sur la 1ère série appelé canton de Glanneau (cantonement de droit d'usage au bois).

L'occupation des sols sur chacune des 6 plateformes de grutage est décrite dans le « rapport d'expertise forestière préalable », joint en annexe.

L'usage actuel du sol est prioritairement lié à la sylviculture. La cueillette de champignon peut y être pratiquée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II (Forêt des Moidons et d'Arbois) incluse en partie dans l'aire d'étude rapprochée (cf. carte en annexe)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Premier plateau jurassien , altitude variant de 570m à 600m Paysage typiquement karstique
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn approuvé le 12.02.2001 (risque de mouvement de terrain de la reculée de Vaux-sur-Poligny)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement n'entraînera pas de discontinuité écologique ou de risque de fragmentation du milieu forestier, les aires à défricher sont espacées sur des surfaces individuelles limitées. La faune pourrait être perturbée lors de la phase travaux mais reconquerra les surfaces défrichées après travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la consommation de 2 hectares de forêt. Les emplacements des 6 plateformes de grutage nécessitant le défrichage ont été définis en relation étroite avec des représentants de l'Office National des Forêts. Les travaux de défrichage n'auront aucun impact sur l'usage actuel des sols à l'échelle des massifs (sylviculture, cueillette...).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de mouvement de terrain (PPNr approuvé), zone 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de défrichage ne sont pas source de bruit à l'exception des tronçonneuses ou autres engins de coupes et/ou débarbage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éoliennes peuvent être source de bruit mais l'étude de son conclut qu'il n'y aura aucun dépassement des seuils d'émergence réglementaires.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le défrichement n'engendre pas d'émission lumineuses.</p> <p>La réglementation prévoit un balisage nocturne et diurne en haut des éoliennes.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet engendrera une amélioration de la gestion forestière avec la création des dessertes.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier de défrichement de notre projet doit être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

Le dossier de défrichement n'est que la première étape des demandes administratives à réaliser pour construire et exploiter un parc éolien. Une demande de Permis de construire sera déposée et une demande d'autorisation d'exploiter ICPE, ces dossiers seront accompagnés d'une étude d'impact complète traitant en détail du défrichement (état initial, impact,...).

De plus, il ne nous semble pas judicieux d'alourdir la procédure de défrichement avec une EIE alors même que les intentions gouvernementales sont à la simplification des procédures administratives.

On peut ajouter que le défrichement lié à un parc éolien est sans commune mesure avec d'autres infrastructures (lignes haute tension, LGV, carrière). Le défrichement des aires pour la construction et l'exploitation des éoliennes est temporaire et limité à la durée du bail avec la commune.

A l'issue de l'exploitation du parc éolien, la réglementation ICPE et la loi Grenelle 2 imposent une remise en état du site. Ainsi les aires défrichées seront replantées sauf si la commune et l'ONF décident de garder tout ou partie de ces aménagements.

Les surfaces limitées de chaque aire à défricher espacée de plusieurs centaines de mètres ainsi que le faible pourcentage de surface cumulée à défricher (2 ha pour 6 machines) ne sont pas de nature à perturber l'équilibre écologique des milieux.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<b>Annexes obligatoires :</b>
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : Plan de situation (extrait de carte IGN au 1/25000ème)
Annexe 3 : Description des implantations et accès au site
Annexe 4 : Plan des implantations indiquant les terrains à défricher (1/5000ème)
Annexe 5 : Plans de masse sur lesquels sont précisément indiquées les limites de la zone à défricher (1/2000ème)
<b>Annexes volontairement transmises :</b>
Annexe 6 : Rapport d'expertise forestière préalable
Annexe 7 : Cartes de synthèse (milieux naturels, monuments et sites classés, captage d'eau)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mulhouse

le,

10 juillet 2013

Signature

  
Jörn Schinzel, Président